

N°65
novembre
2025

Le Petit VERNOLIO



Bulletin d'information des habitants de Verneuil Les Bois

[Https:// verneuil18210.fr](https://verneuil18210.fr)

La grippe aviaire est de retour et nos chères volailles sont de nouveau obligées d'être confinées en attendant que la pandémie passe... bien que dans notre secteur aucun oiseau migrateur n'ait été retrouvé mort ! Le principe de précaution s'applique toujours...souvent avec excès face aux « agressions » de la nature.

Côté nature le nouvel espace naturel sensible mérite d'être découvert et on peut y accéder par la route forestière de ChampNoire après quelques centaines de mètres de marche

Bonne lecture

L'équipe municipale

Espaces Naturels Sensibles

***Forêt domaniale
des Abbayes***

Espace Naturel Sensible



B.D.



Forêt domaniale des Abbayes : Espace naturel sensible

La forêt domaniale des Abbayes est l'un des 24 espaces naturels sensibles (ENS) labellisés par le Conseil départemental du Cher. Ces sites sont reconnus pour leurs caractéristiques écologiques et paysagères remarquables.

Description

Surface du site : 11 ha 47

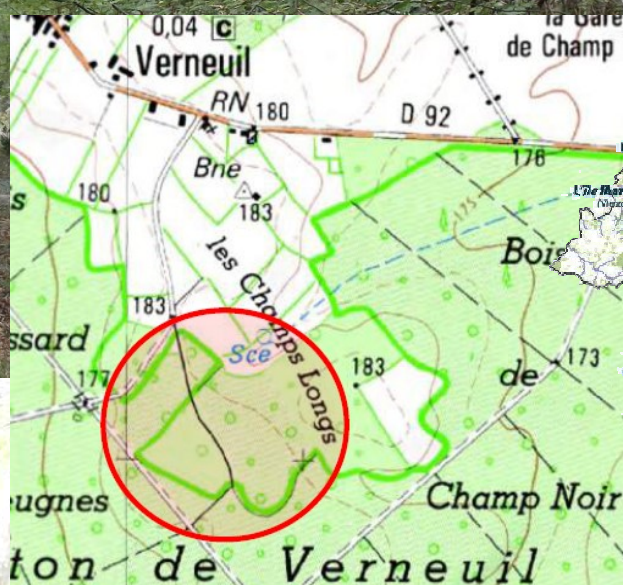
Propriétaire : État

Gestionnaire : Office national des Forêts

Accessibilité : par la RD 92

B.D.

À proximité du Canal de Berry et des Chaumes de la Périsse... ce site est situé sur la parcelle forestière n°32. Ancienne pâture en bordure nord de la forêt domaniale sur sol sableux profond, un reboisement avec des chênes sessiles a été réalisé il y a plusieurs années sans succès sur une partie de la parcelle. Il est à noter la présence d'anciennes haies gérées en charmes têtards.



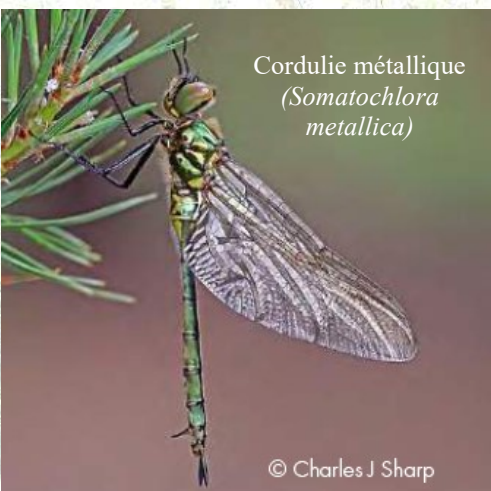
Quelques richesses écologiques

La faune :

Bacchante (*Lopinga achine*), la Cordulie métallique (*Somatochlora metallica*), Le Grand Mars (*Apatura iris*), Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)...

La flore :

Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), Orchis mâle (*Orchis mascula*), Épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine*)



Cordulie métallique
(*Somatochlora metallica*)

© Charles J Sharp

La parcelle est composée de trois grandes unités :

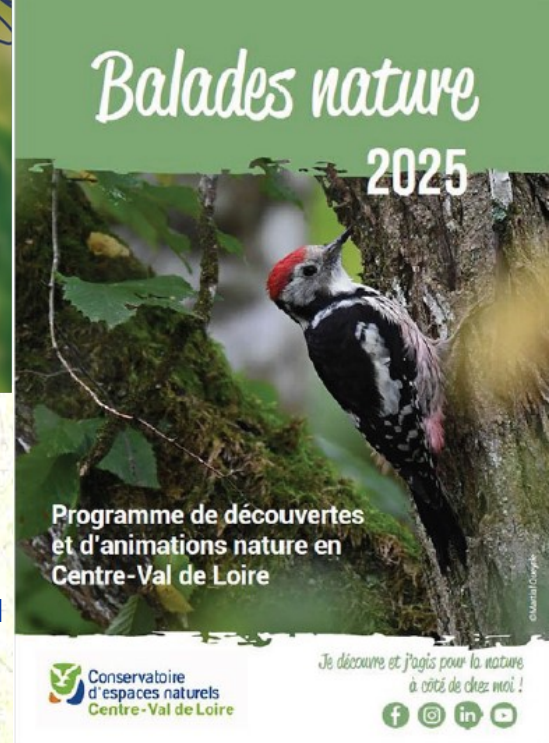
- alignements de charmes têtards âgés, biotope rare en milieu forestier (nombreuses cavités),
- trois mares forestières et réseau hydrique à restaurer (potentiel batracien), pelouse sèches et fruticées.

Enjeux

- Améliorer la connaissance avec des inventaires faune (Insectes, Chiroptères, Oiseaux), flore et habitats,
- Élaborer un plan de gestion et un schéma concerté de mise en valeur pour les habitats,
- Mettre en cohérence le plan de gestion avec le document de gestion, nommé « Aménagement de la FD des Abbayes (2017- 2036) ».



Andricus kollari



Les Espaces naturels sensibles (ENS) se définissent comme des sites naturels remarquables, reconnus pour leurs caractéristiques écologiques et/ou paysagères.

département du Cher compte, actuellement, 24 ENS parmi lesquels le marais boisé du Val-d'Auron à Bourges ou le coteau de Coillard à Saint-Georges-sur-Moulon.



Ouverts au public, on peut les découvrir en faisant des balades, des visites guidées ou bien encore en participant à des animations, où chacun y trouvera son intérêt.

Des animations ludiques et variées

Parmi ces animations figure tout d'abord une visite pédagogique pour apprendre et/ou approfondir ses connaissances sur les écosystèmes, avec l'aide d'animateurs. Différents thèmes sont abordés à travers plusieurs ateliers, pouvant satisfaire petits et grands.

Des découvertes atypiques sont également prévues. Les plus bucoliques pourront profiter d'un moment de calme en harmonie avec la nature, en faisant des balades sur l'un des sentiers balisés.

Afin de faciliter l'apprentissage et les informations sur les différents sites, le Département a mis en place des applications mobiles gratuites. Dix ENS sont aujourd'hui équipés. Ces applications servent d'audio-guide et complètent les panneaux pédagogiques installés sur les sites.

Balade en forêt de Verneuil

La faune...

Rougegorge familier

La ligue pour la protection des oiseaux LPO Cher a organisé une balade à Verneuil sur l'Espace naturel sensible de la forêt des Abbayes le dimanche 19 octobre 2025.

La flore...

Fragon faux houx

Durant trois heures les participants ont pu découvrir la belle forêt de Verneuil et ses habitants... un peu timides mais bien présents.

Sources

Office National des Forêts



AGIR pour la BIODIVERSITÉ

Forêt domaniale des Abbayes :

Calendrier de chasse

Mois de novembre 2025

1, 8, 15, 22, 29

Mois de décembre 2025

6, 13, 20, 24, 26, 27

Mois de janvier 2026

2, 3, 10, 17, 24, 31

Mois de février 2026

7, 14, 21, 28



GIBIER POUR TOUS

PLATEFORME CESSION DE GIBIER

A l'initiative de la Fédération Départementale des Chasseurs . l'initiative "Gibier pour Tous" est désormais active dans votre département du Cher.

Ce dispositif à vocation solidaire, entièrement gratuit pour les particuliers et les responsables de chasse, permet la mise en relation entre chasseurs et habitants souhaitant accéder à une viande locale, naturelle et de qualité : le gibier sauvage, sous forme de carcasses entières, sous peau et éviscérées, dans le strict respect de la réglementation nationale.

Fonctionnement Simple et Efficace Les chasseurs proposent leur future chasse en ligne, contacte les particuliers par SMS ou par téléphone puis confirment la disponibilité du gibier et les modalités d'échange une fois prélevé. De leur côté, les particuliers peuvent formuler leurs préférences et indiquer leurs disponibilités. Chaque cession est encadrée, et des recommandations sanitaires sont appliquées, notamment pour le sanglier (information sur le test trichine).

Les avantages de cette initiative

Elle présente plusieurs bénéfices directs :

- Un accès facilité à une viande saine, riche en fer, en protéines et faible en graisses
- Une consommation locale, à faible impact environnemental
- Une action solidaire qui renforce le lien social et valorise notre patrimoine rural

Une initiative née du terrain,
portée par les Fédérations
départementales des chasseurs



Fédération Départementale des Chasseurs

du Cher



Se protéger des feux...



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée.

OLD

Obligations Légales de Débroussaillage

Pour prévenir ce danger, le débroussaillage de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le

débroussaillage est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité.

En France, dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, le débroussaillage est une obligation légale.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (portée à 100 mètres dans de rares cas) autour de vos bâtiments ou autre équipement.

Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Le débroussaillage correspond à plusieurs types de travaux :

- des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes,
- l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille,
- et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.

**Réduire et contrôler la
végétation aux abords
de son habitation
permet de diminuer
l'intensité des feux et
de limiter leur
propagation.**

Quand débroussailler ?

L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillage.

Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Sommes nous concerné ?

Pour le moment la commune de Verneuil n'est pas concernée par l'OLD mais le nord du département est déjà concerné par cette obligation.

Frelons asiatiques...

actions automnales



Les frelons asiatiques sont un véritable fléau en raison de leur capacité de reproduction rapide et de leur impact sur la biodiversité. Pour lutter contre cette espèce, l'automne est une période importante. Voici pourquoi.

Arrivé en France en 2004, le frelon asiatique s'est fortement propagé en plus de 20 ans, grâce à sa reproduction rapide. Or, cette espèce est invasive et nuisible, puisqu'elle s'attaque aux insectes pollinisateurs, en particulier aux abeilles, mais aussi aux hommes. L'automne est une saison clé pour piéger ces frelons mais aussi pour détruire les nids.

Un nid non détruit en donne quatre l'année suivante

Le piégeage d'automne, qui s'étend de septembre à novembre, est en effet particulièrement efficace. Les fondatrices sortent du nid à cette période à la recherche de protéines et de sucre. Il est donc possible de les capturer avant qu'elles ne se mettent à l'abri pour l'hiver, dans l'écorce d'un arbre ou dans la terre.

Comment bien intervenir ?

Plusieurs modèles de pièges sont disponibles. L'essentiel est d'en choisir un qui ne capture que les frelons asiatiques, avec des entrées et des sorties qui ont été correctement calibrées. Dans le cas contraire, le dispositif peut avoir un impact négatif sur la biodiversité.

Certaines précautions sont à respecter. Il faut placer le piège dans un arbre à au moins deux mètres du sol et **éviter les endroits fréquentés par les humains** pour éviter les piqûres. Il doit néanmoins rester accessible régulièrement pour effectuer des vérifications et le comptage des prises, ainsi que le renouvellement de l'appât.

Quel est le meilleur moment pour éliminer un nid de frelons asiatiques ?



L'automne est la période idéale pour détruire le nid car c'est le moment où la future reine est fécondée : il est crucial d'agir avant qu'elle quitte le nid pour hiberner.

C'est aussi la saison où les nids sont plus facilement observables avec les chutes de feuilles.

Néanmoins, si vous avez laissé passer cette période, pas de panique ! **À la fin de l'hiver et au début du printemps**, les reines fondatrices commencent à devenir actives après la période d'hibernation. Elles cherchent alors des endroits pour établir de nouveaux nids et sont encore vulnérables.

C'est donc le moment idéal pour les piéger (de nombreux pièges faits maison sont très efficaces) et ainsi les empêcher de construire leurs nids.

Grippe aviaire...

Une épidémie d'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) est constatée, depuis la mi-octobre 2025, sur le trajet de migration. Ces migrations vont connaître une hausse dans les semaines à venir. Plusieurs espèces d'oiseaux sauvages peuvent être concernées.

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été pris pour réduire le risque de propagation du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène dans l'avifaune sauvage et l'introduction du virus dans les établissements détenant des volailles et oiseaux captifs autour des zones de regroupement d'oiseaux sauvages migrateurs où une mortalité a été constatée.

Ces mesures prévoient notamment la mise en place :

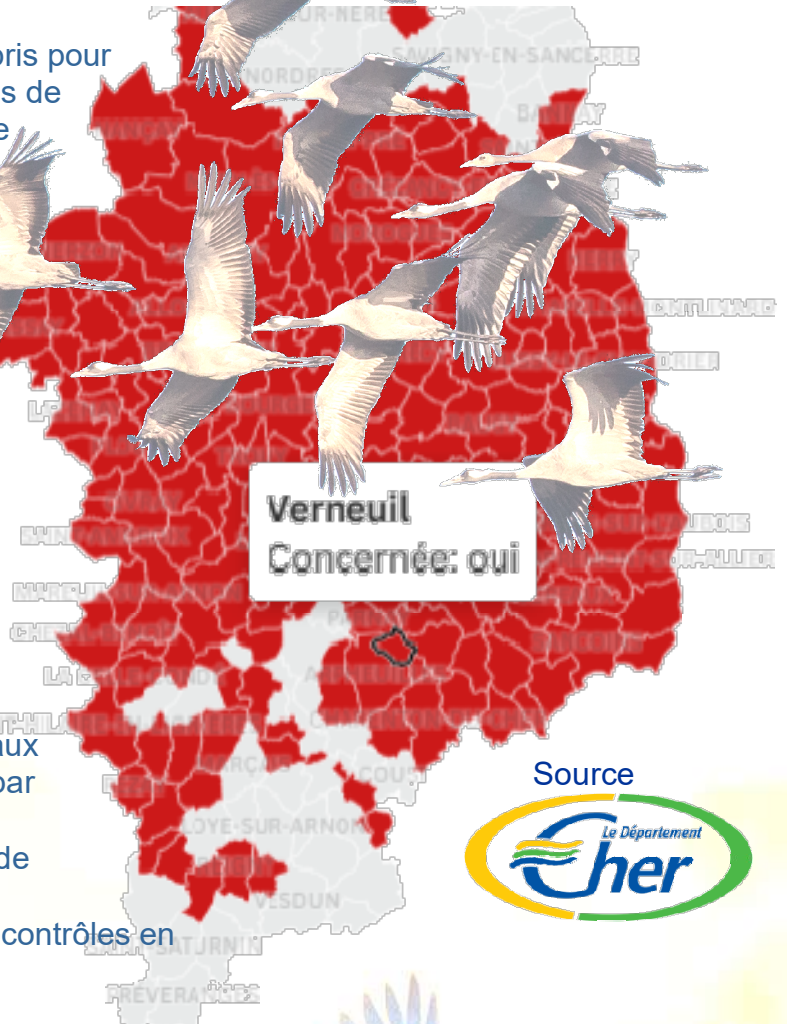
- d'une surveillance renforcée des oiseaux sauvages,
- du ramassage des cadavres d'oiseaux sauvages non destinés à l'analyse par les services des mairies,
- d'un recensement de tous les lieux de détention d'oiseaux,
- de la biosécurité renforcée et d'autocontrôles en élevages.

→ **En cas de découverte d'un oiseau malade ou mort**, il est impératif de ne pas toucher à l'animal afin d'éviter une possibilité supplémentaire de propagation du virus.

Pour tout oiseau sauvage, il convient d'avertir le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité du Cher : Tél: 02 46 08 41 40 ou Mél : sd18@cher.gouv.fr ou la fédération départementale des chasseurs, ou la mairie (qui transmet l'information sans délai aux services de l'État).

→ **En cas d'animaux de basse-cour ou d'élevage**, il convient de prévenir la DDETSPP du Cher : Tel : 02 48 67 18 18 ou Mél : ddetspp-spae@cher.gouv.fr

Pour rappel, la France étant depuis le 22 octobre 2025 placée en niveau élevé vis-à-vis du risque épidémiologique d'IAHP, les mesures de biosécurité doivent être impérativement respectées partout. Afin de prévenir l'introduction du virus dans les élevages d'oiseaux, la mise à l'abri, la claustration ou mise sous filet est imposée dans les établissements détenant des volailles ou oiseaux captifs.



HORAIRES DE DÉCHETTERIE INTERCOMMUNALE

ROUTE DE VORLY

18130 DUN SUR AURON

TEL 02 48 59 53 89

Tel: 02 48 59 16 32

Courriel : ordures.menageres@cdcdledunois.fr

ÉTÉ DU 01 /06 AU 15/09

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	08h00 / 12h00	08h00 / 12h00	08h00 / 12h00	08h00 / 12h00	08h00 / 12h00	08h00 / 12h00
Après-midi	Fermé					

HIVER DU 16 /09 AU 31/05

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	09h00 / 12h00	09h00 / 12h00	09h00 / 12h00	09h00 / 12h00	09h00 / 12h00	09h00 / 12h00
Après-midi	13h30 / 16h00	Fermé				13h30 / 17h00

Quels déchets puis je jeter à la déchetterie

Vous trouverez sur le site des bennes à :

- Déblais et gravats,
- Bois (palettes, cagettes, planches, contreplaqués...)
- Cartons (pliés et aplatis pour le stockage)
- Déchets verts (selon la taille des déchets plusieurs bennes sont à votre disposition... + une plateforme pour les branchages)
- Tout-venant (lino, moquette, isolant, déchets non recyclable) Si vous avez un doute demandez conseil à l'agent présent)
- Métaux
- Éco-mobilier (quelque soit la matière du mobilier, il a sa place dans cette benne)



Dans la borne RELAIS vous pouvez déposer vêtements et linge de maison propre et sec en sac fermé de 30 litres

Vos piles, batteries, ampoules, néons, cartouches d'encre, filtre à huile, l'huile alimentaire et de vidange y ont leur place

Le petit et le gros électroménager est également collecté

Les produits chimiques seront stockés en toute sécurité avant d'être gérés en fonction de leur spécificité